

Les membres du Conseil d'école se sont réunis sur la demande de Madame Déparois, directrice et sous sa présidence.

Étaient présents :

Mme Déparois, directrice de l'école
Mme Lemarié, Mme Charles, Mme Delauney, Mme Decayeux (adjointes) et
M.Devalland (adjoint)
Mmes Devaux, Oger, Poixblanc, Durand, M. Grout et M.Martello représentants des
parents d'élèves
Mme Lefez : adjointe chargée des affaires scolaires
M.Duchemin : adjoint au maire
M.Deluen, (DDEN)

Étaient excusés :

Madame David : inspectrice de l'Éducation Nationale
Mme Lucas : adjointe

Ouverture de la séance à 17h45

ORDRE DU JOUR :

A partir de 17h45, pour examiner l'ordre du jour suivant :

- Installation du conseil d'école et présentation des membres élus.
(bilan sur le vote par correspondance)
- Lecture et vote du règlement intérieur
- Les effectifs de l'école à la rentrée 2023
- La sécurité : alerte incendie, PPMS
- Les échanges de services et décloisonnements.
- Les actions de la coopérative scolaire et des parents d'élèves.
- Informations mairie
- Questions diverses

I) **Règlement intérieur, information des familles et des enseignants.**

1) **Installation du conseil d'école et présentation des membres élus :**

Madame Déparois ouvre la séance en proposant un tour de table afin que chacun se présente.

Résultats des élections : Depuis la mise en place du vote, exclusivement, par correspondance, le nombre de votants augmente. Cette année, 53,55% des parents ont voté.

En 2022 : 41,70%

En 2021 : 52,51%

En 2020 : 28,46%

En 2019 : 28,08%

2) **Lecture et vote du règlement intérieur :**

Le règlement est lu par les personnes présentes et il est adopté par tous.

3) **Les effectifs pour la rentrée 2023 :**

Il y a actuellement 123 élèves à l'école Coty répartis de la façon suivante :

CP : 17 Mme Lemarié

CE1 : 20 Mme Charles

CE1/CE2 : 10 + 11 = 21 Mme Decayeux

CE2/CM1 : 10 + 10 = 21 Mme Lucas

CM1/CM2 : 14 + 8 = 22 M.Devalland

CM2 : 22 Mmes Déparois et Delauney

Les effectifs de l'école sont en baisse mais dans les années à venir, le nombre d'enfants qui va arriver à l'école Coty va augmenter, en effet, cette année, il y a un gros groupe en moyenne section en maternelle. Madame Lefez et M.Duchemin n'ont pas d'informations à nous donner sur le nombre d'appartements encore libres dans les HLM suite à la rénovation de ceux-ci. Ils vont essayer d'en savoir plus. Ces logements pourraient apporter quelques enfants à l'école.

4) **La sécurité : protocole sanitaire, PPMS, alerte incendie :**

L'exercice d'incendie a eu lieu le jeudi 28 septembre 2023 sur l'initiative malheureuse d'une élève qui a appuyé sur le déclencheur de l'alarme. C'était donc un exercice impromptu qui s'est bien passé. L'évacuation complète s'est faite en 1 min 02s.

Le PPMS (attentat-intrusion) devait avoir lieu la semaine du 16 au 20 Octobre 2023.

Il a été annulé suite à l'attentat du professeur M.Bernard.

L'exercice PPMS est donc décalé à une date ultérieure.

Suite à cet attentat, la posture vigipirate a été renforcée. Les familles ont reçu un courrier leur rappelant les horaires de l'école car de nombreux enfants arrivent en retard le matin.

Mme Déparois a demandé la possibilité d'avoir une serrure à déclenchement automatique dans la rue des écoles (avec visiophone) pour contrôler les entrées et sorties sur le temps scolaires (sorties pour les divers soins des élèves). En effet, Mme Lemarié et M.Devalland sont constamment obligés de sortir de leur classe pour ouvrir aux élèves qui reviennent de soins et cela pose des problèmes de sécurité au sein de leur propre classe.

5) les échanges de services et décloisonnements :

Toujours dans le but d'équité et afin d'aider nos élèves, différents décloisonnements ou échanges de service ont lieu sur l'école.

Echange de service et décloisonnements :

En Histoire, géographie et sciences, M. Devalland accueille tous les CM1 et Mmes Déparois et Delauney accueillent tous les CM2 (4 fois par semaine de 13h30 à 14h30) afin qu'ils reçoivent tous le même enseignement dans ces trois matières même s'ils sont dans des classes différentes.

Mme Lucas prend assure l'enseignement de l'éducation sportive dans la classe de Mme Charles qui elle, prend en charge l'enseignement de la géométrie dans la classe de Mme Lucas.

Mmes Lucas, Decayeux, Charles ont organisé des décloisonnements afin que les élèves se retrouvent en niveau de classe (CE2, CE1) pour différentes activités (sciences, lecture, géométrie.). Les CE1 sont alors dédoublés pour des activités de sciences et de géométrie et de lecture. Ces décloisonnements ont lieu tous les jours de 13h30 à 14h30.

Les chorales sont mises en place :

Le mardi pour les 3 classes de CP, CP/CE1 et CE1/CE2 sous la direction de Mme Decayeux
Le vendredi pour les classes de CE2/CM1, CM1 et CM2 sous la direction de Mme Déparois.

Lecture en maternelle : des élèves des classes de CM vont en maternelle le vendredi afin de présenter des lectures dans les 3 classes de l'école maternelle. Les CM2 commence la lecture le 17 novembre de 11h30 à 12h.

6) Les actions de l'école et des parents élus pour la coopérative scolaire :

Le bilan de la coopérative 2022/2023 a été fait par Mme Déparois (mandataire), le solde était de 18 773,04 euros.

Une sortie pour 3 classes a déjà été faite au château de Versailles pour la somme de 2037 euros pour 70 élèves, soit 29,10 € par enfant.

Les classes de M.Devalland et Mme Lemarié ont réservé une visite au CAC de la commune pour voir la dernière exposition.

Mme Lemarié reçoit le SMEDAR pour une activité autour des déchets.

Les actions mises en place :

FCPE : les calendriers : déjà mis en vente.

Le marché de Noël : il aura lieu le 9 décembre au matin.

A l'occasion du marché de Noël, les élèves sont invités, en classe, à produire une décoration pour le sapin de la commune et la FCPE offre un livre à chaque enfant. Les décorations sont elles aussi offertes par la FCPE.

Foire à tout : le 13 novembre 2023

Les parents élus rappellent que leur assemblée générale aura lieu le 23 novembre 2023 et qu'ils souhaitent inviter tous les parents des élèves de Coty et Prévert.

L'école réalisera les photos de classe courant mars.

Les virades auront lieu le vendredi 10 novembre et les concerts de chorale les 10 et 11 juin 2024 si on trouve une personne pour s'occuper du son ces deux soirées là.

7) informations mairie :

Mme Lefez informe le conseil d'école que le permis de construire de la future bibliothèque a été accepté. La démolition de l'ancienne bibliothèque aura lieu pendant des congés scolaires ainsi que la construction de la nouvelle.

La réception des terrains du stade aura lieu le 13 novembre, l'école y aura alors accès.

Mme Déparois rappelle qu'il avait été demandé un système de blocage pour la porte qui donne vers l'actuelle bibliothèque pour éviter que des élèves sortent.

8) Questions diverses :

Mme Déparois informe le conseil d'école que suite à l'évaluation d'école qui a eu lieu l'an dernier, la conclusion était la suivante :

Un constat récurrent de fatigabilité des élèves qui a un impact sur le travail scolaire et qui est lié à la problématique de l'école rurale (garderie matin et soir, cantine, centre aéré) mais également à des offres d'activités périscolaires et associatives qui sur-sollicitent les élèves. Dans les discussions au sein des classes, il apparait aussi, aux dires des élèves, qu'ils sont très souvent devant les écrans sans accompagnement et assez tard le soir pour certains.

L'école propose d'aménager sur le temps scolaire des moments de mises au calme et d'exercices de relaxation pour essayer de retrouver son calme et sa concentration.

Cette proposition est rendue possible grâce au financement de la commune pour les séances de relaxation faites auprès des enseignants, qui pourront les réinvestir ensuite en classe, et des élèves.

Les parents élus proposent de transmettre à chaque parent cette conclusion afin que tous puissent prendre conscience de ce problème et agir au mieux pour le bien-être des enfants.

Mme Déparois remercie la commune pour la fresque qui a été faite sous le préau qui égaye le lieu de travail des élèves.

Fin de la séance à 19h06.